

Litige avec ma proprietaire

Par karinette2428_old, le 20/05/2007 à 14:13

ont est locataire dans une villa et la proprietaire nous reclame des loyers payer (sa etait fait par virement) ont voudrait prendre un avocat car elle nous a mit au tribunal mais ont voudrait savoir si ont a droit a l'aide juridictionnel?:moi je touche 765 euros et mon conjoint touche 1300 euros sachant qu'ont a deux enfants un de 19 mois et l'autre de 4 ans et un troisieme qui va arriver.un loyer de 765 euros et tout se qui y'a comme facture.

merci de vos reponse.

Par Christelle_old, le 20/05/2007 à 21:11

Bonjour,

Pour ce qui est de l'aide juridictionelle, je ne crois pas que vous y ayez droit. Mais vous pouvez toujours faire une demande ça ne coûte rien. Pour ce faire adressez vous au greffe du tgi de votre région.

Pour le reste je ne comprend pas bien... Vous avez payer les loyers mais votre propriétaire vous les réclame ? L'affaire me semble très simple... Votre avocat ne pourra pas vous coûter trop cher.... Si vous avez peur des prix, n'hésitez-pas à téléphoner et à demander.